



DATE DE PUBLICATION : 18 juin 2018

Le directeur de la Formation et du Développement des compétences

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD, le 1^{er} avril 2017;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Ressources humaines, à M. Patrick HAAS, directeur de la Formation et du Développement des compétences le 1^{er} avril 2017;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-François PERSOUD, responsable de la Communauté managériale, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Frédérique TEXIER, adjointe au responsable de la Communauté managériale, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la Communauté managériale, dont les devis et bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros TTC.

Fait à Paris, le 18 juin 2018

Patrick HAAS